

OMPI



A/39/9

ORIGINAL: anglais

DATE: 21 juillet 2003

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉE DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente neuvième série de réunions
Genève, 22 septembre – 1^{er} octobre 2003

COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL 2000 - 2001;
ÉTAT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR 2002;
ARRIÈRES DE CONTRIBUTIONS AU 1^{ER} JUILLET 2003

Mémoire du Directeur général

I. Introduction

1. À sa sixième session, tenue du 29 avril au 1^{er} mai 2003, le Comité du programme et du budget de l'OMPI a examiné les comptes du Bureau international pour l'exercice biennal 2000-2001 (document WO/PBC/6/3). Il est rendu compte des débats sur les comptes dudit exercice biennal au paragraphe 13 ci-après.

II. Comptes de l'exercice biennal 2000-2001

2. Les comptes du Bureau international pour l'exercice biennal 2000-2001 figurent dans le *Rapport de gestion financière 2000 - 2001**. Ce rapport a été communiqué, le 31 juillet 2002, à chaque État membre de l'OMPI, de l'Union de Paris et de l'Union de Berne.

3. Ces comptes ont été contrôlés par le vérificateur des comptes, directeur du Contrôle fédéral des finances, nommé par le Gouvernement suisse. Le *Rapport de vérification des comptes de l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI) pour*

* Document FMR/2000 - 2001, disponibles sur demande.

l'exercice 2000-2001 a été transmis, le 31 juillet 2002, à chaque État membre de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne, conjointement avec le Rapport de gestion financière 2000-2001.

4. La conclusion du rapport du vérificateur des comptes a la teneur suivante :

“À la suite de travaux effectués, je suis en mesure de délivrer l'opinion de vérification jointe en annexe au présent rapport et établie conformément au paragraphe 5 du Mandat pour la vérification des comptes (annexe au Règlement financier de l'OMPI).”

5. L'opinion de vérification susmentionnée est libellée comme suit :

“J'ai vérifié les états financiers constitués par les tableaux 9, 10, 20, 33, 34, 29, 35 et 36 de la version anglaise du Rapport de gestion financière de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), pour l'exercice clos le 31 décembre 2001. L'établissement de ces états financiers incombe au directeur général. Mon rôle consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification à laquelle j'ai procédé.”

“J'ai effectué ma vérification conformément aux Normes communes de vérification du Groupe des vérificateurs extérieurs des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes requièrent que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs graves. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et conformément à ce que le vérificateur extérieur juge nécessaire en la circonstance, les pièces justificatives fournies à l'appui des montants et des données figurant dans les états financiers. J'estime que la vérification à laquelle j'ai procédé offre une base raisonnable pour l'opinion que je formule.”

“Mon opinion est que ces états financiers présentent convenablement, surtout les points essentiels, la situation financière au 31 décembre 2001 ainsi que les résultats des opérations et mouvements de fonds pour l'exercice qui s'est achevé à cette date, conformément aux politiques comptables spécifiées de l'OMPI qui sont exposées dans les Notes concernant le Rapport de gestion financière 2000-2001 et qui ont été appliquées de façon conséquente par rapport à l'exercice précédent.”

“En outre, mon opinion est que les opérations de l'OMPI que j'ai contrôlées par sondage dans le cadre de ma vérification ont été, surtout les points essentiels, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Organisation.”

“Conformément à l'article 6 du Mandat pour la vérification des comptes, annexé au Règlement financier de l'OMPI, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'OMPI, document daté du 28 juin 2002.”

6. Dans le rapport détaillé mentionné ci-dessus, le vérificateur des comptes fait, aux paragraphes 22, 28 et 29, les recommandations ci-après, à la suite de laquelle le Secrétaire a pris les mesures nécessaires qui ont donné les résultats indiqués.

7. Auparagraphe 22, à propos des “engagements hors bilan”, le vérificateur écrit :

“22. L’administration des États-Unis d’Amérique n’a pas encore effectué le remboursement à l’OMPI des impôts directs concernant les années 1995 à 2000 pour un montant de 219 268,15 francs suisses inscrits à l’actif du bilan sous le poste “Débiteurs divers”. L’administration des États-Unis d’Amérique conteste le remboursement à l’OMPI, qui en avait fait l’avance, de impôts directs du directeur général retraité pour la partie de rétribution concernant l’UPOV. Ce point en litige, déjà signalé dans le rapport de vérification des comptes des exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999, continue à faire l’objet de discussions.

“Recommandation n°1 : J’invite le Directeur général de l’OMPI à continuer dans la voie de la négociation afin de trouver une solution rapide à ce litige.”

8. Il est à noter que le point en litige évoqué par le vérificateur a été résolu et que la mission permanente des États-Unis d’Amérique et l’OMPI sont mis d’accord sur le montant d’impôts à rembourser à l’Organisation. La mission permanente des États-Unis d’Amérique a indiqué que les paiements allaient être effectués rapidement.

9. Auparagraphe 28 de son rapport détaillé, à propos des “contributions à recouvrer”, le vérificateur écrit :

“28. Au 31 décembre 2001, le total des contributions à recouvrer s’élève à plus de 13 millions de francs contre 14 millions de francs à la fin de l’exercice précédent. La plupart des contributions non payées remonte à plusieurs années; le tableau 15 du Rapport de gestion financière 2000-2001, pages 31 à 36, présente les détails de la position en question. Comme dans d’autres organisations internationales, les problèmes découlant des contributions dues restent un sujet de préoccupation. En principe, le Fonds des réserves des Unions financées par des contributions permettrait de couvrir les contributions arriérées. Toutefois, il n’existe pas de base légale à ce sujet.

“Recommandation n°2 : Il serait judicieux que l’OMPI formalise et sensibilise davantage les États membres au sujet des contributions à recouvrer en faisant approuver, par exemple, l’état des arriérés de contributions soulé dans le rapport de gestion financière (portant une note, comme les documents officiels) par l’Assemblée des États membres.”

10. Sur la base de la recommandation du vérificateur, et afin de sensibiliser davantage les États membres à la question des contributions à recouvrer, le Secrétariat a décidé de soumettre le rapport de gestion financière (document “FMR/2000-2001”) aux États membres pour approbation.

11. Auparagraphe 29 de son rapport détaillé, à propos des “inventaires”, le vérificateur écrit :

“29. Malgré le nouveau système informatique qui a été installé pendant l’exercice biennal précédent, le système de contrôle de l’inventaire n’est pas encore totalement satisfaisant. Des efforts et des améliorations importantes ont été entrepris qui ont permis de réduire l’écart entre les deux inventaires à moins de 1%. Cependant, des directives et un système efficaces doivent encore être mis en place pour obtenir une concordance totale des listes d’inventaire physique avec les listes comptables.

“Recommandation n°3 : Comme déjà mentionné dans le rapport relatif à l'exercice biennal 1998-1999, il est important de réconcilier les deux listes d'inventaire comptable et d'inventaire physique. J'invite le Bureau international à perfectionner encore le système actuel et à poursuivre dans la voie visant à résoudre ce problème.”

12. À la date du 31 décembre 2001, l'écart entre les deux inventaires physique et comptable était de moins de 1%. Le Secrétariat, poursuivant la recommandation du vérificateur des comptes, met en place des procédures visant à réduire cet écart sans toutefois perdre de vue le coût qui pourrait entraîner la recherche d'une concordance totale.

13. Au cours de la sixième session du Comité du programme et budget de l'OMPI, tenue du 29 avril au 1^{er} mai 2003, il a été noté par le président que les comptes de l'exercice biennal 2000-2001 pouvaient être approuvés sans réserve. Les observations suivantes ont été formulées pendant le débat (paragraphe 7 à 12 du document WO/PBC/6/4) :

“7. Présentant le document relatif aux comptes de l'exercice biennal 2000-2001, le Secrétaire a rappelé que le rapport de gestion financière et le rapport de vérification des comptes ont été envoyés aux États membres en juillet 2002. Il a résumé l'opinion de vérification, c'est-à-dire la conformité avec le Règlement financier et les autorisations des organes délibérants de l'Organisation et attiré l'attention du comité sur les trois recommandations figurant dans le rapport de vérification. Le Secrétaire a aussi indiqué que le vérificateur extérieur des comptes se dispose à être représenté à la réunion du comité le lendemain si des délégations souhaitent lui poser des questions.

“8. La délégation de la France a remercié le président d'avoir modifié l'ordre du jour du comité pour commencer par l'examen des comptes de l'exercice précédent. Elle a également remercié le Secrétaire pour les documents qui ont été envoyés. Elle a noté les trois recommandations du vérificateur extérieur des comptes et particulièrement approuvé l'idée de donner une cote officielle au rapport de gestion financière. Elle a suggéré, pour une plus grande transparence, de diffuser ce rapport ainsi que ceux des deux périodes biennales précédentes, sur le site Internet de l'OMPI. La délégation, en effectuant une comparaison avec la période biennale passée, a noté que certains montants publiés dans le rapport de gestion financière 1998-1999 divergent de ceux se rapportant à 1998-1999 publiés dans le rapport de gestion financière 2000-2001. Elle a aussi constaté une évolution des dépenses de personnel de plus de 25%, une évolution des dépenses de consultants et d'experts de près de 6%, ainsi qu'une évolution des autres services contractuels de plus de 130%. Elle a rappelé qu'une évolution similaire avait été constatée entre les exercices 1996-1997 et 1998-1999 ainsi qu'entre les exercices 2000-2001 et 2002-2003 révisés. Elle a mentionné que les dépenses de personnel et les charges connexes représentent près de 71% du budget de fonctionnement et s'inquiète de la charge que les nouveaux recrutements représentent pour l'avenir de l'Organisation. Enfin, la délégation a regretté que le tableau indiquant l'utilisation des réserves ait disparu du rapport de gestion financière 2000-2001.

“9. Le Secrétaire a déclaré, en réponse à la suggestion de la délégation de la France, qu'il envisage de diffuser les rapports de gestion financière sur le site Internet de l'OMPI, mais qu'il y a renoncé pour des raisons de sécurité, les rapports de gestion financière donnant des indications très précises sur les montants et les comptes bancaires de l'Organisation. Le Secrétaire a indiqué que pour faire suite à la recommandation du vérificateur extérieur des comptes, il a donné une cote

(FMR/2000-2001) aurapportdegestionfinancièrepourqu'ilsoitconsidérécommeun documentofficieldestinéauxAssembléesdesÉtatsmembres.Le Secrétiariaaussi expliquéque,danslestableauxcommunsauxinstitutionsspécialiséesdes Nations Unies, pourpermettredecomparervalablementleschiffresdel'exercice biennal 1998-1999avecceuxdel'exercicebiennal 2000-2001,ilaétéobligéd'adapter laprésentationdescomptes 1998-1999àcelledescomptes2000 -2001etdecefaitles totauxintermédia iressontquelquefois légèrementdifférents,parcontreletotalgénéral estidentique.Ilaaussipréciséquecestableauxontétévérifiésparlevérificateur extérieurdescomptesquis'estassurédeleurexactitude.Concernantlesréservesde l'Organisation,leSecrétiariarappeléqueconformémentauxdécisionsprisesparles Assembléesenseptembre 2001,lefondsderéservespécialquisemonteà236 millions defrancssuisses,aétéredistribuét affectéauxréservesdesunionsquiontparticipé à saformation;pendantl'exercicebiennal 2000-2001,cesréservesontétéuniquement modifiéesparlerésultatdel'exercice;le tableau 5durapportdegestionfinancièredonneledétaildecesmouvements.LeSecrétiariaindiquéquel'explicationdes différencesentrelesdépensesbudgétéesetlesdépensesréellesfigureauxpages9à15 durapportdegestionfinancièr.

“10 Ladélégationde laFranceaprisnotedesexplicationsdonnées.Ellearappelé quelaseulerubriquedesdépensesdepersonnelasubiuneaugmentationdeplusde 25%entre1996 -1997et1998 -1999,etdumêmepercentageentre1998 -1999et 2000-2001etdeplusde16%entre2000 -2001etlebudget2002 -2003révisé,ets'est inquiétédecetteévolution.Elleaaussidemandéunesituationexactedel'utilisation desréserves.

“11 LeSecrétiariaindiquéquelesactivitésdel'Organisationsontintégralement financéesparlebudgetordinaireetquelesréservesnesontplusutiliséespourfinancer desactivités.Concernantl'évolutiondesdépensesdepersonneletautresdépenses,le Secrétiariaindiquéqueleuniveau'apasdepaslésmontantsautorisésparles budgetsapprouvésparles assemblées.

“12. Leprésidentasuggéréderevenirsurlaquestiondesdépensesdepersonnelors del'examen dubudget.LeComitéduprogrammeetbudgetdel'OMPIadonnéson avis surlescomptesvérifiésdel'exercicebiennal2000 -2001etarecommandéaux AssembléesdesÉtatsmembresdel'OMPIl'approbationdurapportdegestion financière2000-2001(documentFMR/2000 -2001).”

III. État financier intermédiaire pour 2002

14. Dans le tableau suivant figurent les montants effectifs des recettes et des dépenses au 31 décembre 2002, en ce qui concerne le budget approuvé pour l'OMPI et les unions administrées par l'OMPI, ainsi que le rapport en pourcentage des montants effectifs pour l'année 2002 aux montants inscrits au budget établi pour l'exercice biennal 2002-2003. Il convient de noter que lesdits montants sont provisoires et n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

	Montants effectifs pour 2002 <i>(milliers de francs suisses)</i>	Budget initial 2002-2003 <i>(milliers de francs suisses)</i>	Pourcentage
Recettes			
Contributions (d'après le budget)	17227	34583	49,8%
Taxes			
Système du PCT	174512	378690	46,1%
Système de Madrid	24110	55142	43,7%
Système de La Haye	4842	10180	47,6%
Système de Lisbonne	4	0	
Centre d'arbitrage et de médiation	<u>2291</u>	<u>11391</u>	20,1%
	205759	455403	45,2%
Publications	4104	10138	40,5%
Intérêts	8663	23100	37,5%
Locations	614	1458	42,1%
Contribution de l'UPOV	800	1600	50,0%
Autres recettes	<u>1443</u>	<u>5500</u>	26,2%
Total des recettes :	238610	531782	44,9%

Dépenses			
Dépenses de personnel	159815	322067	49,6%
Voyages officiels et bourses			
Missions de fonctionnaires	6056	14779	41,0%
Participation de fonctionnaires nationaux et de conférenciers	10019	20715	48,4%
Bourses	1600	5706	28,0%
Services contractuels			
Services de conférence	2638	6844	38,5%
Consultants et experts	9677	28621	33,8%
Publications	2368	7154	33,1%
Autres services contractuels	43890	78507	55,9%
Dépenses de fonctionnement et autres			
Locaux et entretien	70670	138690	51,0%
Communication et autres dépenses	10256	19722	52,0%
Matériel et fournitures			
Mobilier et matériel	7191	19140	37,6%
Fournitures	6610	11382	58,1%
Non affecté	<u>0</u>	<u>5073</u>	
Total des dépenses :	330790	678400	48,8%

15. Dans le tableau suivant figurent les montants effectifs des dépenses par programme principal au 31 décembre 2002, en ce qui concerne le budget approuvé pour l'OMPI et les unions administrées par l'OMPI, ainsi que le rapport en pourcentage des montants effectifs pour l'année 2002 aux montants inscrits au budget établi pour l'exercice biennal 2002-2003. Comme indiqué dans le paragraphe précédent, lesdits montants sont provisoires et n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

DÉPENSES PAR PROGRAMME PRINCIPAL		Montants effectifs pour 2002 <i>(milliers de francs suisses)</i>	Budget initial 2002-2003 <i>(milliers de francs suisses)</i>	Pourcentage
I^e partie	Lignes politiques générales, direction et gestion			
Programme 01	Organes statutaires des États membres	1732	4500	38,5%
Programme 02	Direction générale	5915	11033	53,6%
Programme 03	Conseiller juridique	2151	3692	58,3%
Programme 04	Planification, préparation du budget et contrôle financier	3409	6617	51,5%
	Total I^e partie	13207	25842	51,1%
II^e partie	Systèmes et questions mondiales de propriété intellectuelle			
Programme 05	Développement du droit de la propriété industrielle	3640	9349	38,9%
Programme 06	Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	62082	132889	46,7%
Programme 07	Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	14504	33245	43,6%
Programme 08	Développement du droit d'auteur et des droits connexes	3232	7081	45,6%
Programme 09	Communication mondiale	7684	15322	50,2%
Programme 10	Questions mondiales de propriété intellectuelle	5209	11552	45,1%
Programme 11	Centre d'arbitrage et de médiation	3981	9211	43,2%
	Total II^e partie	100332	218649	45,9%
III^e partie	Coopération pour le développement			
Programme 12	Coopération avec les pays en développement	30734	59233	51,9%
Programme 13	Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	2492	5163	48,3%
Programme 14	Académie mondiale de l'OMPI	7155	16248	44,0%
	Total III^e partie	40381	80644	50,1%
IV^e partie	Administration			
Programme 15	Techniques de l'information	67684	148656	45,5%
Programme 16	Gestion des ressources humaines	8000	18347	43,6%
Programme 17	Services administratifs	33415	63253	52,8%
Programme 18	Locaux	65325	117936	55,4%
	Total IV^e partie	174424	348192	50,1%
	Activités diverses et imprévues	2446	5073	48,2%
	Total général	330790	678400	48,8%

IV. État du paiement des contributions au 1^{er} juillet 2003

*Arriérés de contributions annuelles
(à l'exception des arriérés de contributions des pays les moins avancés
relatifs aux années antérieures à 1990,
placés sur un compte spécial (gelé))*

16. On trouvera dans le tableau ci-dessous - après les arriérés de contributions au 1^{er} juillet 2003, selon le système de contribution unique appliqué depuis le 1^{er} janvier 1994 et selon les systèmes de contribution antérieurs des six unions financées par des contributions (Paris, Berne, IPC, Nice, Locarno et Vienne) et de l'OMPI (pour les États membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune union), à l'exception des arriérés de contributions des pays les moins avancés (PMA) relatifs aux années antérieures à 1990, placés sur un compte spécial (gelé), quinze figures pas dans ce tableau mais dans le tableau du paragraphe 20 ci-dessous.

État	Contribution unique/ Union/OMPI	Pas d'arriérés/Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont signalés par un astérisque)	Montant d'arriérés (francs suisses)		% du montant total des arriérés
Afrique du Sud		Pas d'arriérés			
Albanie	Unique	95*+96+97+98+99+00+01+02+03		109367	0,90
Algérie	Unique	03		5697	0,05
Allemagne		Pas d'arriérés			
Andorre		Pas d'arriérés			
Angola		Pas d'arriérés			
Antigua-et-Barbuda		Pas d'arriérés			
Arabie saoudite		Pas d'arriérés			
Argentine	Unique	99*+00+01+02+03		428066	3,51
Arménie		Pas d'arriérés			
Australie		Pas d'arriérés			
Autriche		Pas d'arriérés			
Azerbaïdjan		Pas d'arriérés			
Bahamas		Pas d'arriérés			
Bahreïn		Pas d'arriérés			
Bangladesh		Pas d'arriérés			
Barbade		Pas d'arriérés			
Bélarus		Pas d'arriérés			
Belgique		Pas d'arriérés			
Belize		Pas d'arriérés			
Bénin		Pas d'arriérés			
Bhoutan		Pas d'arriérés			
Bolivie	Unique	96*+97+98+99+00+01+02+03		22425	0,19
Bosnie-Herzégovine	Unique	03		2849	0,02
Botswana	Unique	03*		2749	0,02
Brésil	Unique	02*+03		156740	1,29
Brunéi Darussalam		Pas d'arriérés			
Bulgarie		Pas d'arriérés			
Burkina Faso	Unique	01*+02+03		3167	0,03
Burundi	Unique Paris	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 90+91+92+93	16091 13276	29367	0,24
Cambodge		Pas d'arriérés			
Cameroun		Pas d'arriérés			
Canada		Pas d'arriérés			
Cap-Vert	Unique	98+99+00+01+02+03		9036	0,08

État	Contribution unique/ Union/OMPI	Pasd'arriérés/Année(s)d'arriérés (lespaiementspartielsontsignalés parunastérisque)	Montantd'arriérés (francsuisses)		%du montant totaldes arriérés
Chili	Unique	03		11395	0,09
Chine		Pasd'arriérés			
Chypre		Pasd'arriérés			
Colombie	Unique	02+03		22790	0,19
Congo	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 86*+87+88+89+90+91+92+93 86*+87+88+89+90+91+92+93	32187 139674 87409	259270	2,13
CostaRica		Pasd'arriérés			
Côte d'Ivoire	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 91+92+93 90*+91+92+93	35733 53367 68655	157755	1,30
Croatie		Pasd'arriérés			
Cuba	Unique	02+03		11394	0,09
Danemark		Pasd'arriérés			
Djibouti	Unique	03		1424	0,01
Dominique	Unique	03		2849	0,02
Égypte		Pasd'arriérés			
El Salvador	Unique OMPI	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 82*+83+84+85+86+87+88+89+90+91+ 92+93	32187 83183	115370	0,95
Émirats arabes unis		Pasd'arriérés			
Équateur		Pasd'arriérés			
Érythrée		Pasd'arriérés			
Espagne	Unique	03		455790	3,74
Estonie		Pasd'arriérés			
États Unis d'Amérique	Unique	02*+03		1336733	10,97
Éthiopie		Pasd'arriérés			
Ex-République yougoslave de Macédoine		Pasd'arriérés			
Fédération de Russie		Pasd'arriérés			
Fidji	Unique	03		2849	0,02
Finlande		Pasd'arriérés			
France	Unique	03		1139475	9,35
Gabon	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 82*+83+84+85+86+87+88+89+90+91+ 92+93 82+83+84+85+86+87+88+89+90+91+ 92+93	35733 231813 141822	409368	3,36
Gambie	Unique	97*+98+99+00+01+02+03		10556	0,09
Géorgie		Pasd'arriérés			
Ghana	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 80*+81+82+83+84+85+86+87+88+89+ 90+91+92+93 93	32187 252874 3823	288884	2,37
Grèce	Unique	03*		34183	0,28
Grenade	Unique	03*		467	0,00
Guatemala		Pasd'arriérés			
Guinée	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 90+91+92+93 90+91+92+93	16091 13276 7460	36827	0,30
Guinée-Bissau	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 90+91+92+93 92+93	16091 13276 3858	33225	0,27
Guinée équatoriale	Unique	03		1424	0,01
Guyana	Unique	01*+02+03		6431	0,05

État	Contribution unique/ Union/OMPI	Pasd'arriérés/Année(s)d'arriérés (lespaiementspartielsontsignalés parunastéristique)	Montant d'arriérés (francs suisses)		% du montant total des arriérés
Haïti	Unique Paris	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 90+91+92+93	16091 13276	29367	0,24
Honduras		Pasd'arriérés			
Hongrie		Pasd'arriérés			
Inde	Unique	03		91158	0,75
Indonésie	Unique	03*		25341	0,21
Iran (République islamique d')	Unique	03		45579	0,38
Iraq	Unique Paris	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 84+85+86+87+88+89+90+91+92+93	103990 410582	514 572	4,22
Irlande		Pasd'arriérés			
Islande		Pasd'arriérés			
Israël ¹	IPC	93*		23989	0,20
Italie	Unique	03		683685	5,61
Jamahiriya arabe libyenne	Unique	96*+97+98+99+00+01+02+03		449583	3,69
Jamaïque	Unique	02+03		5698	0,05
Japon	Unique	03*		836375	6,87
Jordanie	Unique	03		2849	0,02
Kazakhstan		Pasd'arriérés			
Kenya	Unique	03		2849	0,02
Kirghizistan		Pasd'arriérés			
Koweït	Unique	03		11395	0,09
Lesotho	Unique	03		1424	0,01
Lettonie		Pasd'arriérés			
Liban	Unique Paris Berne Nice	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 85*+86+87+88+89+90+91+92+93 85+86+87+88+89+90+91+92+93 85+86+87+88+89+90+91+92+93	32187 256140 294361 23502	606190	4,98
Libéria ²	Unique Berne	94+95+96+97+98+99+00+02+03 91*+92+93	14667 12 181	26848	0,22
Liechtenstein		Pasd'arriérés			
Lituanie	Unique	03		11395	0,09
Luxembourg		Pasd'arriérés			
Madagascar		Pasd'arriérés			
Malaisie		Pasd'arriérés			
Malawi		Pasd'arriérés			
Mali	Unique	97*+98+99+00+01+02+03		10052	0,08
Malte		Pasd'arriérés			
Maroc		Pasd'arriérés			
Maurice		Pasd'arriérés			
Mauritanie	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 90+91+92+93 90+91+92+93	16091 13276 7460	36827	0,30
Mexique		Pasd'arriérés			
Monaco		Pasd'arriérés			
Mongolie		Pasd'arriérés			
Mozambique	Unique	03		1424	0,01
Myanmar	Unique	03		1424	0,01

¹ Plan d'échelonnement des paiements arrêté en janvier 1994 en vue du règlement des arriérés correspondant aux unions de l'IPC de Nice en 10 versements annuels. Les montants en question sont reçus selon les conditions prévues.

² Plan d'échelonnement des paiements arrêté en mai 2000 en vue du règlement des arriérés correspondant à l'Union de Berne et dans le cadre du système de contribution unique en quatre versements annuels. Le premier versement a été reçu en 2002.

État	Contribution unique/ Union/OMPI	Pasd'arriérés/Année(s)d'arriérés (lespaiementspartielsontsignalés parunastérisque)	Montant d'arriérés (francs suisses)		% du montant total des arriérés
Namibie		Pasd'arriérés			
Népal		Pasd'arriérés			
Nicaragua	Unique	02*+03		5031	0,04
Niger	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 90+91+92+93 90+91+92+93	16091 13276 7460	36827	0,30
Nigéria	Unique Paris	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 91*+92+93	261916 237156	499072	4,10
Norvège		Pasd'arriérés			
Nouvelle-Zélande		Pasd'arriérés			
Oman		Pasd'arriérés			
Ouganda	Unique	03		1424	0,01
Ouzbékistan		Pasd'arriérés			
Pakistan	Unique	03*		143	0,00
Panama	Unique	03*		1651	0,01
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Unique	02+03		5698	0,05
Paraguay	Unique	00*+01+02+03		8901	0,07
Pays-Bas		Pasd'arriérés			
Pérou	Unique	99*+00+01+02+03		37954	0,31
Philippines	Unique	02*+03		10107	0,08
Pologne		Pasd'arriérés			
Portugal	Unique	03*		52743	0,43
Qatar		Pasd'arriérés			
République arabe syrienne	Unique	03		5697	0,05
République centrafricaine	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 90+91+92+93 90+91+92+93	16091 13276 7460	36827	0,30
République de Corée		Pasd'arriérés			
République démocratique du Congo	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 90+91+92+93 90+91+92+93	16091 159959 90326	266376	2,19
République démocratique populaire lao		Pasd'arriérés			
République de Moldova		Pasd'arriérés			
République dominicaine	Unique Paris	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 63+64+65+66+67+68+69+70+71+72+ 73+74+75+76+77+78+79+80+81+82+ 83+84+85+86+87+88+89+90+91+92+93	41429 969910	1011339	8,30
République populaire démocratique de Corée		Pasd'arriérés			
République tchèque		Pasd'arriérés			
République-Unie de Tanzanie	Unique	03		1424	0,01
Roumanie		Pasd'arriérés			
Royaume-Uni		Pasd'arriérés			
Rwanda	Unique	99*+00+01+02+03		6389	0,05
Sainte-Lucie	Unique	03		2849	0,02
Saint-Kitts-et-Nevis		Pasd'arriérés			
Saint-Marin		Pasd'arriérés			
Saint-Siège		Pasd'arriérés			
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Unique	96+97+98+99+00+01+02+03		25117	0,21
Samoa		Pasd'arriérés			
Sao Tomé -et-Principe	Unique	99+00+01+02+03		7278	0,06

État	Contribution unique/ Union/OMPI	Pasd'arriérés/Année(s)d'arriérés (lespaiementspartielsontsignalés parunastéristique)	Montant d'arriérés (francs suisses)		% du montant total des arriérés
Sénégal	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 91+92+93 90*+91+92+93	29337 39569 81637	150543	1,24
Serbie-et-Monténégro	Unique Paris Berne Nice Locarno	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 93* 91+92+93 93 93	893246 79996 135984 6447 2247	1117920	9,18
Seychelles	Unique	01+02+03		8547	0,07
Sierra Leone	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03		16091	0,13
Singapour		Pasd'arriérés			
Slovaquie		Pasd'arriérés			
Slovénie		Pasd'arriérés			
Somalie	Unique OMPI	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 90+91+92+93	16091 4452	20543	0,17
Soudan		Pasd'arriérés			
Sri Lanka		Pasd'arriérés			
Suède		Pasd'arriérés			
Suisse		Pasd'arriérés			
Suriname	Unique Paris Berne IPC Nice	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 89*+90+91+92+93 89+90+91+92+93 89+90+91+92+93 89+90+91+92+93	32187 77260 50356 41279 7532	208614	1,71
Swaziland	Unique	02*+03		3426	0,03
Tadjikistan		Pasd'arriérés			
Tchad	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 90+91+92+93 90+91+92+93	16091 13276 7460	36827	0,30
Thaïlande		Pasd'arriérés			
Togo	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03 92+93 92+93	16091 6899 3858	26848	0,22
Tonga		Pasd'arriérés			
Trinité-et-Tobago		Pasd'arriérés			
Tunisie	Unique	02*+03		7565	0,06
Turkménistan		Pasd'arriérés			
Turquie		Pasd'arriérés			
Ukraine		Pasd'arriérés			
Uruguay	Unique	01+02+03		17091	0,14
Venezuela	Unique	03		11395	0,09
Viet Nam		Pasd'arriérés			
Yémen	Unique	01*+02+03		3540	0,03
Zambie		Pasd'arriérés			
Zimbabwe	Unique	01+02+03		8547	0,07

Montant total de sarriérés

Contributions uniques	7960682	
Unions financées par des contributions et OMPI	4225608	
Total général	12186290	100,00

Observations

17. Lemontanttotaldesarriérésdecontributions s'élevait,le1^{er} juillet 2003,àenviron 12,2 millionsdefrancs,soit8,0 millionsdefrancspourlesystème de contribution uniqueet 4,2 millionsdefrancspourlescontributionsantérieuresà1994encequiconcernelesunions financéespardescontributions etl'OMPI.Lemontanttotaldesarriérésdecontributions correspondà71% dumontantdescontributions duespour2003,àsavoir17,2 millionsde francs.

18. Lesassemblées serontinforméesdetoutpaiementreçuparleBureauinternationalentre le1^{er} juillet etle22 septembre 2003lorsqu'ellesexaminerontleprésentdocument.

19. LalistedesÉtatsquiaurontperduleurdroitdevotedansuneouplusieursdes assembléesàcompterdu22 septembre 2003seracommuniéesurdemande.

*Arriérésdec ontributionsannuelles
despayslesmoinsavancés,relatifsauxannéesantérieuresà1990,
placéssuruncomptespécial(gelé)*

20. Ilestrappeléque,conformémentàladécisionpriseparlaConférencedel'OMPIetles assembléesdesunionsdePa risetdeBerneàleurssessionsordinairesde1991,lemontantdes arriérésdecontributionsdetoutpaysdelacatégoriespayslesmoinsavancés(PMA) relatifsauxannéesantérieuresà1990aétéplacéssuruncomptespécialdontlemontantaété gelé àcompterdu31 décembre 1989(voirledocumentAB/XXII/20etleparagraphe 127du documentAB/XXII/22).Lemontantdecesarriérésdecontributionsau1^{er} juillet 2003,ence quiconcernelesunionsdeParis etdeBerneetl'OMPI,figuredansletableau ci-dessous.Les assemblées serontinforméesdetoutpaiementreçuparleBureauinternationalentrele 1^{er} juilletetle22 septembre 2003lorsqu'ellesexaminerontleprésentdocument.

État	Union/ OMPI	Année(s)d'arriérés (lespaiementspartielssont signalés parunastérisque)	Montantdesarriérés (enfrancssuisses)		% du montant totaldes arriérés
BurkinaFaso	Paris	77*+78+79+80+81+82+83+84+85+86+87+ 88+89	217518		
	Berne	77+78+79+80+81+82+83+84+85+86+87+ 88+89	137566	355084	7,65
Burundi	Paris	78+79+80+81+82+83+84+85+86+87+88+89		214738	4,63
Gambie	OMPI	83+84+85+86+87+88+89		55250	1,19
Guinée	Paris	83+84+85+86+87+88+89	148779		
	Berne	83*+84+85+86+87+88+89	81293	230072	4,96
Guinée-Bissau	Paris	89		23213	0,50
Haïti	Paris	79*+80+81+82+83+84+85+86+87+88+89		347037	7,48
Madagascar	Berne	89*		1950	0,04
Mali	Paris	84+85+86+87+88+89	132377		
	Berne	73*+74+75+76+77+78+79+80+81+82+83+ 84+85+86+87+88+89	193547	325924	7,03
Mauritanie	Paris	77*+78+79+80+81+82+83+84+85+86+87+ 88+89	219120		
	Berne	74+75+76+77+78+79+80+81+82+83+84+ 85+86+87+88+89	150618	369738	7,97

État	Union/ OMPI	Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont signalés par un astérisque)	Montant des arriérés (en francs suisses)		% du montant total des arriérés
Niger	Paris	81+82+83+84+85+86+87+88+89	179097		6,23
	Berne	80*+81+82+83+84+85+86+87+88+89	110069	289166	
Ouganda	Paris	73*+74+75+76+77+78+79+80+81+82+83+ 84+85+86+87+88+89		245111	5,28
République centrafricaine	Paris	76*+77+78+79+80+81+82+83+84+85+86+ 87+88+89	273509		8,37
	Berne	80*+81+82+83+84+85+86+87+88+89	114858	388367	
République démocratique du Congo	Paris	81*+82+83+84+85+86+87+88+89	500200		17,27
	Berne	81*+82+83+84+85+86+87+88+89	301015	801215	
République-Unie de Tanzanie	Paris	81*+82+83+84+85+86+87+88+89		233380	5,03
Rwanda	Paris	89	23213		0,80
	Berne	89	13816	37029	
Sierra Leone	OMPI	87*+88+89		20445	0,44
Somalie	OMPI	83+84+85+86+87+88+89		55250	1,19
Tchad	Paris	71+72+73+74+75+76+77+78+79+80+81+ 82+83+84+85+86+87+88+89	250957		8,78
	Berne	72+73+74+75+76+77+78+79+80+81+82+ 83+84+85+86+87+88+89	156387	407344	
Togo	Paris	84+85+86+87+88+89	13 2377		4,75
	Berne	83*+84+85+86+87+88+89	87785	220162	
Yémen	OMPI	87*+88+89		19142	0,41

Montant total des arriérés

Paris	3140626	
Berne	1348904	
OMPI	150087	
Total général	4639617	100,00

Montants dus aux fonds de roulement

21. Dans le tableau suivant figurent les montants dus par les États, au 1^{er} juillet 2003, aux fonds de roulement qui ont été constitués, à savoir les fonds de roulement de deux unions financées par des contributions (Paris et Berne) et de l'Union du PCT. Les assemblées seront informées de tout paiement reçu par le Bureau international entre le 1^{er} juillet et le 22 septembre 2003 lorsqu'elle examinera le présent document.

État	Union	Montant dû (en francs suisses)	
Burundi	Paris		7508
Guinée	Paris	7508	
	Berne	2915	10423
Iraq	Paris		6665
Mauritanie	Paris	5813	
	Berne	1980	
	PCT	50	7843
Niger	Paris	4121	
	Berne	104	4225

État	Union	Montant dû (en francs suisses)	
République centrafricaine	Paris		943
République démocratique du Congo	Paris	14057	
	Berne	1727	15784
République dominicaine	Paris		19142
Tchad	Paris	6377	
	Berne	1980	8357

Montant total dû aux fonds de roulement

Union de Paris	72134
Union de Berne	8706
Union du PCT	50
Total général	80890

22. *Les assemblées des États membres de l'OMPI sont invitées à approuver les comptes de l'exercice biennal 2000 -2001 (paragraphes 2 à 13 ci-dessus) et à approuver le Rapport de gestion financière 2000 -2001 (document FMR/2000 -2001), à prendre note de l'état financier intermédiaire pour 2002 (paragraphes 14 et 15 ci-dessus) et à prendre note de l'état de paiement des contributions au 1^{er} juillet 2003 (paragraphes 16 à 21 ci-dessus).*

[Findu document]